

**MAIRIE DE GOURBERA**  
**DEPARTEMENT DES LANDES – ARRONDISSEMENT DE DAX**  
**SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 23 février 2023 à 19h30**

Sous la présidence de Philippe Castel, Maire.

<u>Présents</u> : Jean-Pierre Courrèges, Caroline Dupouy, Jean-François Dussarrat, Marie Lapébie, Elsa Léglize, Alex Maury, Dominique Oréa, Marc Pérol.
<u>Absent(es) excusé (es)</u> : Anne-Marie Detouillon
<u>Absent(es)</u> : Max Rossetti
<u>Procurations</u> :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-François Dussarrat

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 26 janvier 2023**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023

Madame Elsa Léglize est présente à la séance après le vote des délibérations n°1 et 2.

**1- DETR 2023**

**2023-01**

Monsieur le Maire expose que les projets :

- Les raccordements des réseaux d'eau, d'électricité et d'installation d'un puisard d'infiltration des eaux de pluies à la parcelle du futur relais de Compostelle sont estimés, sur la base de devis à 7828,20 € TTC.
- Jeux extérieurs pour enfants, sur la base de devis sont estimés à 1800 € TTC

Ces projets sont susceptibles de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépense totale prévisionnelle	8 457,49 € HT	9 628,20 € TTC
-------------------------------	---------------	----------------

Aides demandées

Intitulé des aides sollicitées	Dépenses HT	Taux	Montant de la subvention demandée
DETR RELAIS COMPOSTELLE	6 957,49 €	30%	2 087,25 €

DETR RENOVATION AIRE DE JEUX ENFANTS	1 500,00 €	30%	450,00 €
	Sous total		2 537,25 €
Fonds propres			7090,75 €
Emprunts			0
Autres			0
<b>Total général du plan de financement</b>			<b>9 628,20 €</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : mai 2023.

Date prévisionnelle de fin de l'opération : janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 9 628.20 € TTC
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR 2023.

## 2- ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE EMPRISE DE LA RUE CAPHORE PARCELLES A1007, A1008 2023-02

Monsieur le Maire expose qu'il convient à présent de se prononcer sur la référence et la superficie cadastrales des terrains cédés.

### Désignation des biens Gourbera (Landes)

Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
A	1007	Rougicq	19 ca
A	1008	Rougicq	07 a 63 ca
<b>Contenance totale</b>			<b>07 a 82 ca</b>

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette référence et cette superficie.

1- DECIDE d'acquérir les parcelles **A n°1007 A n°1008 à l'euro symbolique**

2- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de cette parcelle.

3- DEMANDE à l'étude de Maître PETGES Stéphane (en fonction du marché

mis en place avec les notaires par de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax), d'établir cet acte d'acquisition.

### 3- RAPPORT SUR LA COUR RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine a arrêté ses observations définitives sur la gestion de la communauté d'agglomération du Grand Dax (FIJ eau) concernant les exercices 2016 et suivants. Ce rapport d'observations a été communiqué au conseil communautaire qui s'est tenue le 8 février 2023.

Il doit être présenté à présent au conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture de la note établie par l'agglomération du Grand Dax et les réponses apportées.

*« La CAGD est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, compétente en matière d'eau potable.*

*La Chambre régionale des comptes avait souligné dans son rapport d'observations définitives du 19 mai 2022, que ce transfert n'avait pas été mis en œuvre de façon optimale dans la mesure où la CAGD ne gère directement l'eau que de trois communes. La Chambre indique qu'il serait souhaitable qu'un seul gestionnaire soit chargé de la gestion de l'eau potable sur le territoire du Grand Dax, afin d'améliorer la lisibilité du paysage institutionnel local pour le citoyen-usager et d'harmoniser les tarifs de l'eau.*

*La Chambre prend acte de la délibération du conseil communautaire du 11/07/2022 qui sollicite le retrait de deux communes membres du Sydec (Tercis et Oeyreluy).*

*En ce qui concerne la performance du réseau d'alimentation en eau potable, le taux de rendement s'établit à 88% en 2021, supérieur à la moyenne nationale qui est de 79% pour les réseaux de la taille de celui de la communauté d'agglomération.*

*La CAGD est située dans une zone de répartition des eaux (ZRE), c'est-à-dire qui présente une insuffisance des ressources par rapport aux besoins en eau. Ainsi, afin d'inciter les usagers à maîtriser leur consommation d'eau, la loi prévoit que la collectivité doit instituer un tarif au mètre cube uniforme ou progressif. Ce qui n'est pas le cas du Grand Dax. La Chambre se réserve le droit d'attirer l'attention du représentant de l'Etat sur l'illégalité de la délibération si cette dernière ne mettait pas en conformité sa tarification de l'eau avec le droit applicable.*

#### **Recommandations de la Cour Régionale des Comptes :**

- **N°1 :** demander aux différents exploitants de l'eau sur le territoire de la communauté d'agglomération, les éléments nécessaires à l'établissement du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau. Cette recommandation est en cours de mise en œuvre.
- **N°2 :** augmenter progressivement le nombre de communes rattachées au service de l'eau potable et de l'assainissement géré par la communauté d'agglomération grâce à la révision des modalités de participation aux syndicats d'eau qui opèrent sur son territoire. Cette recommandation est en cours de mise en œuvre.
- **N°3 :** revoir les modalités de tarification de l'eau potable et de l'assainissement (article L.2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
*Cette recommandation n'est pas mise en œuvre à la date du contrôle, le Grand Dax a informé la Cour Régionale des Comptes qu'une délibération du 07/12/2022 avait mis en place une tarification uniforme à compter du 01/01/2023, conformément à la loi. ».*

### 4- POINT SUR LES RÉUNIONS DES COMMISSIONS.

- **A) Commission fêtes et cérémonies du 06/02/2023** – en présence de Monsieur le Maire, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint Jean-François Dussarrat, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux Caroline Dupouy, Marie Lapébie, Elsa Léglize, Marc Pérol.

Les manifestations qui se dérouleront sur l'année 2023 ont été présentées.

MANIFESTATIONS 2023	DATE PREVUE	ORGANISATEUR
---------------------	-------------	--------------

Réception des travaux voirie CAGD – parvis mairie	VENDREDI 28 AVRIL 2023	MAIRIE
Course d'orientation VIKAZIMUT	DIMANCHE SUR JUIN	MAIRIE
Cérémonie du 8 mai	LUNDI 8 MAI 2023	MAIRIE
Pique-nique du 14 juillet	VENDREDI 14 JUILLET 2023	MAIRIE
<b>AOUTADE</b>	<b>FETES DE DAX du 11 au 15/08</b>	<b>MAIRIE</b>
Journée citoyenne	DIMANCHE 22 OCTOBRE 2023	MAIRIE
Cérémonie du 11 novembre	SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023	MAIRIE
Goûter des anciens/enfants	DIMANCHE 17 DECEMBRE 2023	MAIRIE
Vœux du maire	VENDREDI 19 JANVIER 2024	MAIRIE
RETRANSMISSION RUGBY	SAMEDI 11 MARS 2023	GAG
RETRANSMISSION RUGBY	SAMEDI 18 MARS 2023	GAG
PÂQUES	DIMANCHE 9 AVRIL 2023	GAG
QUINZ AMICS	SAMEDI 20 MAI 2023	MAIRIE-GAG
REPAS DES CHASSEURS	DIMANCHE 28 MAI 2023	ACCA
REPETITION LES Z'APEUPRES	SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2023	Les Z'apeuprès
Halloween	MARDI 31 OCTOBRE 2023	GAG
VIDE GRENIER		
LOTO		
Marché de Noël	03 OU 12 DECEMBRE 2023	GAG

Fêtes des mères : le conseil municipal décide d'offrir pour chaque naissance de l'année, un bouquet de fleurs aux mamans, qui sera livré le jour de la fête de la mère. Afin de prendre en considération toutes les naissances de l'année, la période se fera sur une année glissante de juin N-1 jusqu'en juin N. Cette année, cela s'adressera aux enfants nés de juin 2022 à juin 2023.

Cette année, Gourbera est chargé de planter le « mai des fêtes de Dax ». La tradition veut que ce soit la Classe des 18 ans qui soit chargée de cette mission. Les associations sont conviées à participer à la réalisation de l'ouvrage et sa plantation à l'entrée du parc des Arènes.

- **B) Commission communication du 07/02/2023** en présence de Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux Caroline Dupouy, Marie Lapébie, Dominique Oréa, Marc Pérol.

Les thèmes abordés lors de la réunion de la commission sont les suivants :

- Les élus ont décidé de distribuer des flyers lors des manifestations de la commune afin de s'assurer que l'ensemble de la population soit informé.
- La mise en forme du prospectus sera réalisée par le secrétariat et contrôlé avant diffusion par la commission.
- La distribution sera faite par les conseillers, 1 semaine avant l'évènement.
- Les manifestations seront publiées sur Facebook par Madame Léglize Elsa et par la mairie sur Panneapocket. En fonction des festivités, Monsieur le Maire demandera une publication sur le journal Sud-Ouest.

Pour la communication interne, le support WHATSAPP est utilisé. Cet outil permet aux conseillers municipaux de communiquer sur les évènements visuels qu'ils remarquent sur la commune.

- **C) Commission bâtiments, voirie, urbanisme, fleurissement du 13/02/2023** en présence de Monsieur le Maire, de Monsieur Alex Maury, second adjoint, de Madame et Messieurs les conseillers municipaux Jean-Pierre Courrèges, Anne-Marie Detouillon, Dominique Oréa, Marc Pérol.

Monsieur le Maire rend compte des sujets qui ont été abordés en commission.

- Point sur l'aménagement du bourg. Il ressort que la proposition financière de la Satel n'est pas avantageuse. Il est nécessaire de repenser le projet en démarchant des promoteurs privés et obtenir un nouveau chiffrage. Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de cette opération est de pouvoir financer une halle. Soit la commune vend les terrains nus et la recette permettra le paiement de la halle ou bien la commune consulte des promoteurs sur un aménagement du site. Les élus expriment leur crainte sur la main mise de promoteurs sur cet espace situé au centre du bourg. Monsieur Dominique Oréa interroge Monsieur le Maire sur le gain que la commune peut retirer de la construction de logements. Monsieur le Maire répond cela permet d'augmenter la population et d'éviter dans le futur un rattachement à Saint Paul Les Dax. De plus, cela apporte de nouvelles recettes à la commune (taxes, impôts). Sur proposition de Monsieur le Maire et accord du conseil, ce projet est mis de côté. La municipalité souhaite se concentrer sur l'aménagement du relais de Compostelle.
- **Point sur l'aménagement du lotissement Saint Laurent (terrain derrière l'église).** Monsieur le Maire explique que le terrain derrière l'église d'une surface de 3000m<sup>2</sup> environ a été mis en vente. Monsieur le Maire pense que la municipalité doit saisir cette opportunité d'acquisition de foncier et pourrait l'acheter par l'intermédiaire de l'EPFL (Établissement Public Landes Foncier). L'aménagement pourrait se dérouler par la suite, sur un type de construction R+1 à faible densification. L'acquisition du foncier est la première étape. Le dossier est en cours d'élaboration.
- **Point sur l'aménagement du parvis de la mairie.** La réception des travaux est prévue le vendredi 28 avril en présence du Grand Dax et de la population. La date peut être modifiée selon la fin des travaux). Les potelets ont été posés. Il reste l'abri bus à installer et les enduits des murs à terminer.
- **Point sur les travaux du clocher.** Un devis pour la réfection du beffroi a été demandé à l'entreprise Laumailé. Le coût des travaux s'élève à 47000€. Monsieur le Maire indique que ces seuls travaux ne sont pas suffisants pour rénover l'ensemble du clocher. Des travaux de maçonnerie et de charpente sont à prévoir. L'ensemble des dépenses doit être chiffré avant d'engager le chantier de rénovation. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil qu'un élu prenne en charge ce dossier et contacte les artisans. Madame Caroline Dupouy indique l'adresse d'un artisan sur Taller qui bénéficie de bonnes références. La mairie contactera la personne.
- **Point sur les jeux enfants.**

Le nouveau jeu portique présenté à la DETR sera installé sur le bac à sable actuel. Le toboggan est conservé, il sera réparé.

- **Point sur l'éclairage du terrain de pétanque.** Le Sydec qui avait prévu les travaux en 2022, a dû les reporter sur 2023.
- **Point sur l'aménagement divers de la mairie.** Les agents techniques proposeront les aménagements des espaces verts aux membres de la commission. Le choix définitif sera validé en conseil.
- **Point sur l'acquisition d'une autolaveuse.** Cet outil permettra un meilleur entretien des salles qui sont proposées à la location. Le choix reste à faire sur les dimensions de la machine pour un transport aisé entre les 2 salles.
- **D) Commission des associations du 20/02/2023** en présence de Messieurs les Présidents de l'ACCA, du GAG, de Gourbera Amitié, des Z'Apeuprès, de Monsieur Marc Pérol, trésorier du club de tennis et membre de la commission et Monsieur Jean-François Dussarrat, 1<sup>er</sup> adjoint et membre de la commission.

Messieurs le Président de Gourbera Amitié et Monsieur le Trésorier du club de tennis font appel à des candidatures pour le remplacement des membres au sein de leur bureau respectif.

Les subventions 2023 seront proposées au vote du budget primitif avec des montants versés avant Covid.

- **E) Commission forêt.** Monsieur le Maire rappelle que la préemption de parcelles en zone N est très compliquée. Selon la mitoyenneté de la parcelle cédée avec une parcelle communale, la préemption reste possible mais difficile en procédure.

## 5- POINT SUR LA PROPOSITION DE PARTENARIAT MUTUELLE DE GROUPE AXA

M. le Maire explique qu'une administrée a sollicité la mairie sur le sujet des conventions qui existent entre les mutuelles et les communes et permettent aux administrés de payer moins cher leur complémentaire santé.

Monsieur le maire a reçu un mandataire en assurance Axa, pour une proposition d'assurance santé à l'intention des habitants de la commune. 25 communes dans les Landes ont signé ce type de convention.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de recevoir en conseil municipal, le conseiller en assurance afin qu'il expose les modalités de ce contrat.

Les élus ne souhaitent pas donner suite à la proposition.

## 6 - QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la séance d'avril se déroulera probablement semaine 15, le budget devant être voté avant le 15 avril.
- Le débat d'orientation budgétaire du conseil communautaire de l'agglomération du Grand Dax s'est déroulé le 08 février 2023. Le compte rendu est consultable sur le site du Grand Dax. <https://www.grand-dax.fr/deliberation/conseil-communautaire-du-8-fevrier-2023/>

- Monsieur le Maire remercie Monsieur Pérol du travail fourni pour la mise à jour des bases imposables des propriétés non bâties de la commune. Cette mise à jour permettra à la commune de réaliser une économie au niveau de la taxe foncière.

- Séance levée à **21H30**